

Délibération n° 120 du Comité syndical

Présents : 28

Excusés : 17

Absents : 5

Adopté à l'unanimité

Séance du 11 décembre 2007

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Avis sur le PLU de la commune de Vendenheim

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine en date du 18 octobre 2007, de la Communauté urbaine de Strasbourg sur le PLU de la Commune Vendenheim et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la proposition d'avis du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;

N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de PLU de la commune de Vendenheim.

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS